

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-COLOMBAN  
L'AN DEUX MILLE QUINZE**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue le **mardi 09 juin 2015 à 19h00**, à l'hôtel de ville, en la salle du Conseil, 330 montée de l'Église, à laquelle sont présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Éric Milot, district 2  
Julie Deslauriers, district 3

François Boyer, district 4  
Stéphanie Tremblay, district 5  
Xavier-Antoine Lalande, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Jean Dumais, maire. Le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur Claude Panneton, directeur général est présent.  
Me Stéphanie Parent, greffière, est présente.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Jean Dumais, procède à l'ouverture de la séance à 19h12.

**RÉSOLUTION 234-06-15**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement;

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance.

**SUIVI**

Monsieur le maire fait le suivi en réponse aux questions du public de la dernière assemblée.

**RÉSOLUTION 235-06-15**  
**APPROBATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUES EN AVRIL ET MAI 2015**

**CONSIDÉRANT** que copies des procès-verbaux ont été remises à chaque membre du Conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), et qu'en conséquence, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement :

**D'APPROUVER ET D'ADOPTER**, tel que présenté, le procès-verbal des séances suivantes :

- Assemblée de consultation publique du 07 avril 2015;
- Séance ordinaire du 14 avril 2015;
- Séance ordinaire du 12 mai 2015;
- Séance extraordinaire du 26 mai 2015.

**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET DES PAIEMENTS  
AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 01 AU 31 MAI 2015**

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées couvrant la période du 01 au 31 mai 2015. Ces dépenses ont été effectuées en vertu du règlement de délégation, à un officier municipal, du pouvoir d'autoriser des dépenses et à la suite de l'adoption de résolutions par les membres du Conseil municipal.

Le paiement de ces comptes au montant de cinq cent cinquante-huit mille trois cent douze dollars et quatre-vingt-un cents (558 312.81 \$) en référence aux chèques numéros 13020 à 13089 a été effectué en vertu du règlement numéro 606-2011.

**RÉSOLUTION 236-06-15  
APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET  
AUTORISATION DE PAIEMENT**

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** la liste des comptes à payer, au montant de quatre cent quarante-quatre mille quatre cent onze dollars et quatre-vingt-douze cents (444 411.92 \$), en référence aux chèques numéros 13090 à 13230 ;

**D'AUTORISER** le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à en effectuer les paiements.

**RÉSOLUTION 237-06-15  
DÉPÔT ET APPROBATION DU RAPPORT DES PRÉVISIONS  
BUDGÉTAIRES 2015 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE  
SAINT-COLOMBAN**

**CONSIDÉRANT** le dépôt du rapport des prévisions budgétaires 2015 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Colomban ;

**CONSIDÉRANT** la couverture budgétaire approuvée par la Société d'habitation du Québec pour des crédits de quarante et un mille six cent six dollars (41 606 \$);

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** le budget 2015, tel que déposé, et d'émettre un paiement de quatre mille cent soixante et un dollars (4 161 \$) représentant la contribution de la Ville, soit dix pour cent (10 %) du déficit prévu au budget 2015 ;

**D'IMPUTER** cette dépense aux activités de fonctionnement au poste budgétaire 02-520-00-963.

**Certificat de disponibilités budgétaires**

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.*

---

*Suzanne Rainville, trésorière*

**RÉSOLUTION 238-06-15**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 648 DÉCRÉTANT**  
**UN EMPRUNT DE SIX CENT TRENTE MILLE DOLLARS (630 000 \$)**  
**POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN AFIN DE PERMETTRE**  
**L'IMPLANTATION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du 26 mai 2015 par madame la conseillère Julie Deslauriers;

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil municipal, présents lors de l'adoption du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

**CONSIDÉRANT** que le président de l'assemblée a procédé à la présentation du règlement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le règlement numéro 648 décrétant un emprunt de six cent trente mille dollars (630 000 \$) pour l'acquisition d'un terrain afin de permettre l'implantation d'une nouvelle école.

**RÉSOLUTION 239-06-15**  
**EMBAUCHE            TECHNICIENNE            EN            DOCUMENTATION**  
**(REMPACEMENT)**

**CONSIDÉRANT** que l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

**CONSIDÉRANT** que la greffière a procédé à une recherche de candidatures pour un poste de technicienne en documentation (remplacement), de 37.5 heures semaine, au Service du greffe ;

**CONSIDÉRANT** la réception de candidatures pour ce poste;

**CONSIDÉRANT** que suite à l'analyse des candidatures et aux entrevues, la greffière recommande de procéder à l'embauche de madame Evelyne Lamothe;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

**D'EMBAUCHER** à compter du 15 juin 2015, madame Evelyne Lamothe, au poste de technicienne en documentation, poste de remplacement, au Service du greffe, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

La présente résolution est conditionnelle à la démonstration d'une recherche négative d'empêchement judiciaire.

**RÉSOLUTION 240-06-15**  
**MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 183-04-15 RELATIVE À**  
**L'EMBAUCHE DE DEUX (2) JOURNALIERS SPÉCIALISÉS**

**CONSIDÉRANT que** par la résolution 183-04-15, le Conseil municipal a procédé à l'embauche de deux (2) journaliers spécialisés pour le service des sports et des loisirs;

**CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution afin d'attitrer messieurs Yannick Jarjour et Éric Lanouette au Service des travaux publics et non au Service des sports et loisirs;**

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

**DE MODIFIER** la résolution 183-04-15 afin d'attitrer les deux (2) employés au Service des travaux publics.

**RÉSOLUTION 241-06-15**  
**DEMANDE AFIN D'OBTENIR L'IMMUNITÉ CONDITIONNELLE DES**  
**MUNICIPALITÉS EN MATIÈRE DE RÉCLAMATIONS RELIÉES AUX**  
**DOMMAGES CAUSÉS PAR L'EAU**

**CONSIDÉRANT que** les sinistres et les réclamations reliés aux dommages causés par l'eau ne cessent de croître, selon les études et statistiques disponibles sur le sujet au Canada et au Québec ;

**CONSIDÉRANT que** la situation du climat (hausse ou baisse des températures) provoque des précipitations que les infrastructures actuelles, leur conception, leur installation, ne peuvent contenir ou des situations auxquelles elles ne peuvent résister (froid intense, bris) ;

**CONSIDÉRANT que** les représentants de l'industrie de l'assurance réfléchissent à diverses solutions, notamment celle de hausser de façon considérable les primes d'assurances de dommages ou celle de cesser d'offrir de l'assurance pour ce genre de dommages;

**CONSIDÉRANT que** les autorités municipales doivent examiner leur façon de rendre les services et les citoyens doivent réfléchir à leurs habitudes de vie et de consommation, afin de prévenir et de réduire les risques ainsi que les dommages causés par l'eau;

**CONSIDÉRANT que** le comité national des délégués en assurances de dommages de l'Union des municipalités du Québec ainsi que le conseil d'administration de l'UMQ souhaitent demander au Gouvernement du Québec l'immunité conditionnelle des municipalités en matière de réclamations reliées aux dommages causés par l'eau;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et unanimement résolu :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récépé au long;

**QUE** le Conseil municipal appuie par les présentes le projet d'immunité conditionnelle pour les municipalités en regard des risques et les dommages causés par l'eau, proposé par l'Union des municipalités du Québec auprès du Gouvernement du Québec.

**DÉPÔT DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC RELATIVEMENT À LA REQUÊTE EN IRRECEVABILITÉ DANS LE DOSSIER CONCERNANT LE CONSEILLER XAVIER-ANTOINE LALANDE**

La greffière de la Ville procède au dépôt de la décision rendue par la Commission municipale du Québec, le 08 juin 2015, relativement à la requête en irrecevabilité dans le cadre d'une enquête en éthique et déontologie en matière municipale dans le dossier portant le numéro CMQ-65317, concernant monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande.

Le présent dépôt est fait en conformité avec l'article 28 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

**DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES PERMIS DU MOIS DE MAI 2015 DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET URBANISME**

Je, Claude Panneton, directeur général, dépose le rapport mensuel des permis pour le mois de mai 2015 du Service d'aménagement, environnement et urbanisme.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU MOIS DE MAI 2015**

Je, Claude Panneton, directeur général, dépose le procès-verbal, du Comité consultatif d'urbanisme, tenu le 19 mai 2015.

**RÉSOLUTION 242-06-15  
ACCEPTATION DE LA DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 2 017 039 DU CADASTRE DU QUÉBEC - RUE OMER**

**CONSIDÉRANT** la demande d'acquisition d'une partie du lot DEUX MILLIONS DIX-SEPT MILLE TRENTE-NEUF (2 017 039) du cadastre du Québec, située sur la rue Omer, présentée par monsieur Denis Fournier, afin de regrouper cette partie de lot avec celle de la propriété située au 139 et 139A, rue Omer;

**CONSIDÉRANT que** la rue Omer a été prolongée et que le rond-point n'est plus nécessaire;

**CONSIDÉRANT que** cette demande a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 19 mai 2015 et que le CCU, par sa résolution 010-05-15 recommandait au Conseil municipal d'accepter la demande d'acquisition d'une partie du lot DEUX MILLIONS DIX-SEPT MILLE TRENTE-NEUF (2 017 039) du cadastre du Québec, rue Omer;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

**D'ENTÉRINER** la recommandation du CCU pour les mêmes motifs que ceux exprimés à la résolution 010-05-15 du procès-verbal du 19 mai 2015 du CCU, et ce, aux conditions suivantes :

- ✓ Que le terrain soit vendu selon sa valeur marchande;
- ✓ Que tous les frais dont notamment, les frais de notaire et d'arpenteur-géomètre, soient acquittés par le requérant.

**D'AUTORISER** le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer tous les documents requis à la vente, d'une partie du lot DEUX MILLIONS DIX-SEPT MILLE TRENTE-NEUF (2 017 039) du cadastre du Québec.

**RÉSOLUTION 243-06-15****REFUS DE LA DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 2 609 111 DU CADASTRE DU QUÉBEC (MONTÉE DE L'ÉGLISE)**

**CONSIDÉRANT** la demande d'acquisition d'une partie du lot DEUX MILLIONS SIX CENT NEUF MILLE CENT ONZE (2 609 111) du cadastre du Québec (montée de l'Église) présentée par monsieur Michel Brisson, urbaniste, afin de permettre l'implantation d'une installation sanitaire dans le cadre d'un projet de construction d'une station-service avec dépanneur ;

**CONSIDÉRANT que** cette partie de terrain pourrait être utilisée afin de réaménager l'allée d'accès au garage municipal ;

**CONSIDÉRANT que** cette demande a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 19 mai 2015 et que le CCU, par sa résolution 011-05-15 recommandait au Conseil municipal de refuser à la demande d'acquisition d'une partie du lot DEUX MILLIONS SIX CENT NEUF MILLE CENT ONZE (2 609 111) du cadastre du Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement :

**D'ENTÉRINER** la recommandation du CCU pour les mêmes motifs que ceux exprimés à la résolution 011-05-15 du procès-verbal du 19 mai 2015 du CCU.

**RÉSOLUTION 244-06-15****AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2015-ZUCK-01 - AMÉNAGEMENT D'UN CERCLE DE VIRAGE À L'EXTRÉMITÉ DE LA RUE DU CHÂTEAUNEUF, PHASE 1**

**CONSIDÉRANT que** l'aménagement d'un cercle de virage à l'extrémité de la rue du Châteauneuf, phase 1, rencontre toutes les exigences en la matière ;

**CONSIDÉRANT que** le Conseil municipal a accepté, par sa résolution 464-11-14, le plan projet de lotissement pour la rue du Châteauneuf;

**CONSIDÉRANT que** la signature d'un protocole d'entente est une condition préalable à la construction d'infrastructures routières :

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général ou, en son absence, le greffier, à signer le protocole d'entente PE-2015-ZUCK-01 relatif à l'aménagement d'un cercle de virage à l'extrémité de la rue du Châteauneuf;

La présente résolution est valide pour une durée d'un (1) an, suite à ce, si le protocole d'entente n'est pas dûment signé par toutes les parties, la résolution deviendra nulle et non avenue.

Cette résolution est conditionnelle à ce que tous les documents requis soient déposés au dossier lors de la signature.

**AVIS DE MOTION**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 601-2015-36 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LE MONTANT DES AMENDES**

Madame la conseillère Julie Deslauriers donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 601-2015-36 modifiant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé, afin de modifier le montant des amendes.

**RÉSOLUTION 245-06-15**  
**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 601-2015-36 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LE MONTANT DES AMENDES**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion est donné séance tenante ;

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil municipal, présents lors de l'adoption du présent projet règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

**CONSIDÉRANT** que copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

**CONSIDÉRANT** que les dispositions de ce règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le premier projet de règlement numéro 601-2015-36 modifiant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé, afin de modifier le montant des amendes ;

**DE TENIR** une assemblée de consultation publique le 07 juillet 2015 à compter de 17h00.

**RÉSOLUTION 246-06-15**  
**AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT À L'ACHAT D'UN VÉHICULE POUR LE SERVICE D'AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET URBANISME (TP-SI-2015-176)**

Il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme ou, toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à l'achat d'un véhicule pour le service d'aménagement, environnement et urbanisme (TP-SI-2015-176).

**RÉSOLUTION 247-06-15****AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE D'OFFRES DE SERVICE DANS LE CADRE DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLES ET D'ÉGOUTS**

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et unanimement résolu :

**D'AUTORISER** le directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme, ou tout autre personne mandatée par ce dernier, à procéder à une demande d'offres de service dans le cadre du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potables et d'égouts.

**RÉSOLUTION 248-06-15****EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT TEMPORAIRE**

**CONSIDÉRANT** le surcroît de travail des inspecteurs en bâtiment ainsi que l'absence prolongée d'un des inspecteurs en bâtiment;

**CONSIDÉRANT que** l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

**CONSIDÉRANT qu'à** la suite de l'analyse des candidatures et aux entrevues, le directeur du Service aménagement, environnement et urbanisme recommande l'embauche de madame Vanessa Demers, à ce poste;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande et résolu unanimement :

**D'EMBAUCHER**, à compter du 15 juin 2015, madame Vanessa Demers, au poste d'inspecteur en bâtiment, poste temporaire, pour le Service d'aménagement, environnement et urbanisme, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

La présente résolution est conditionnelle à la démonstration d'une recherche négative d'empêchement judiciaire.

**RÉSOLUTION 249-06-15****AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE DE DIVERSES RUES, PROGRAMMATION 2015 (TP-SP-2015-177)**

Il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres pour des travaux de pavage de diverses rues, programmation 2015.

**RÉSOLUTION 250-06-15****OCTROI DU CONTRAT - TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ACCÈS ET DU STATIONNEMENT AU CENTRE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE (TP-SP-2014-131)**

**CONSIDÉRANT que** la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de réaménagement de l'accès et du stationnement au centre récréatif et communautaire;



**CONSIDÉRANT** le résultat de l'ouverture des soumissions du 01 juin 2015:

ENTREPRISES	PRIX (excluant les taxes)
Uniroc Construction Inc.	270 453.25 \$
Le Groupe St-Onge	296 092.47 \$
Pavage Jérastien Inc.	296 468.13 \$
Desjardins Excavation Inc.	303 596.50 \$
Cusson - Morin Construction Inc.	314 804.85 \$
Construction Anor Inc.	324 981.71 \$
Lavallée & Frères (1959) Ltée	327 027.61 \$
Pavages Multipro Inc.	338 104.14 \$
Pavage Inter Cité	343 984.51 \$
G. Giuliani Inc.	354 277.00 \$
Construction Bau-Val Inc.	365 091.51 \$
Aménagement De Sousa	377 658.51 \$
Bernard Paysagiste Inc.	438 422.10 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le contrat pour les travaux de réaménagement de l'accès et du stationnement au Centre récréatif et communautaire à l'entreprise *Uniroc Construction Inc.*, au montant de deux cent soixante-dix mille quatre cent cinquante-trois dollars et vingt-cinq cents (270 453.25 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur soumission datée du 01 Juin 2015 ;

**QUE** la présente résolution est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 647, par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et à l'entrée en vigueur de ce dernier;

**D'IMPUTER** cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-700-47-711, projet 2015-16.

*Certificat de disponibilités budgétaires*

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.*

---

*Suzanne Rainville, trésorière*

**RÉSOLUTION 251-06-15**  
**OCTROI DU CONTRAT - ACHAT DE CINQ (5) CAMIONNETTES**  
**(TP-SP-2015-148)**

**CONSIDÉRANT que** la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'achat de cinq (5) camionnettes;

**CONSIDÉRANT** le résultat de l'ouverture des soumissions du 19 mai 2015 :

ENTREPRISES	PRIX
Jacques Olivier Ford Inc.	172 540.80 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement;

**D'OCTROYER** le contrat pour l'achat de cinq (5) camionnettes à l'entreprise *Jacques Olivier Ford Inc.*, au montant de cent soixante-douze mille cinq cent quarante dollars et quatre-vingts cents (172 540.80 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur soumission, datée du 19 mai 2015,;

**D'IMPUTER** cette dépense aux fonds de roulement remboursable sur une période de cinq (5) ans, projet 2015-18, aux codes budgétaire suivants :

✓	22-300-00-724 :	104 810.88 \$
✓	22-700-00-724 :	67 729.92 \$

*Certificat de disponibilités budgétaires*

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.*

---

*Suzanne Rainville, trésorière*

**RÉSOLUTION 252-06-15**

**AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) 2015-2016**

**CONSIDÉRANT** la possibilité d'obtenir une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2015-2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur général, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à présenter une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2015-2016, auprès de monsieur Yves St-Denis, député de la circonscription d'Argenteuil;

**D'AUTORISER** le directeur général, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à signer tous les documents à cet effet.

**RÉSOLUTION 253-06-15**

**EMBAUCHE DE JOURNALIERS REMPLACANTS**

**CONSIDÉRANT** le surcroît de travail au Service des travaux publics;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement :

**D'EMBAUCHER**, séance tenante, messieurs Éric Gauthier et Gérémy Lamarche, à titre de journaliers remplaçants au Service des travaux publics, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

**RÉSOLUTION 254-06-15**  
**EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL**

**CONSIDÉRANT que** l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

**CONSIDÉRANT que** le directeur du Service des travaux publics a procédé à une recherche de candidatures pour un poste d'un technicien en génie civil, de 37.5 heures semaine, pour le Service des travaux publics;

**CONSIDÉRANT** la réception de candidatures pour ce poste;

**CONSIDÉRANT que** suite à l'analyse des candidatures, le directeur du Service des travaux publics recommande de procéder à l'embauche de monsieur Julien Rosa;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

**D'EMBAUCHER**, séance tenante, monsieur Julien Rosa, au poste d'un technicien en génie civil au Service des travaux publics, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

La présente résolution est conditionnelle à la réussite d'un examen médical ainsi qu'à la démonstration d'une recherche négative d'empêchement judiciaire.

**RÉSOLUTION 255-06-15**  
**AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE DE SUBVENTION**  
**DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU**  
**RÉSEAU ROUTIER LOCAL (RRRL)**

**CONSIDÉRANT que** la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet « Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) »

**CONSIDÉRANT que** la Ville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec afin de réaliser des travaux d'amélioration au réseau routier local;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur général, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à présenter une demande d'aide financière et confirme l'engagement de la Ville à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet « AIRR »;

**D'AUTORISER** le directeur général, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à signer tous les documents à cet effet.

**RÉSOLUTION 256-06-15**  
**MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 177-04-05 RELATIVE À**  
**L'ACHAT D'UNE PELLE RÉTROCHARGEUSE (TP-SP-2015-150)**

**CONSIDÉRANT que** le devis prévoyait une clause d'échange spécifiant que l'adjudicataire prenait en contrepartie la rétrochargeuse usagée de la Ville;

**CONSIDÉRANT qu'il** a lieu de spécifier à la résolution 177-04-05 que la Ville a fait l'acquisition d'une rétrochargeuse au coût de cent trente-huit mille quatre cent cinquante dollars (138 450 \$) et que la contrepartie offerte pour l'échange de la rétrochargeuse de la Ville est de huit mille cinq cents dollars ( 8 500 \$);

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

**DE MODIFIER** la résolution 177-04-05 relative à l'achat d'une pelle rétrochargeuse, tel que ci-avant spécifié.

**RÉSOLUTION 257-06-15**  
**AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL**  
**D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE BANDES**  
**DE PATINOIRES PERMANENTES EXTÉRIEURES AU PARC À**  
**L'ORÉE-DES-BOIS (LOI-SI-2015-178)**

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur général adjoint, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres pour la fourniture et l'installation de bandes de patinoire permanentes extérieures au parc à l'Orée-des-Bois.

**RÉSOLUTION 258-06-15**  
**OCTROI DE CONTRAT - NIVELAGE DE TERRAIN ET INSTALLATION**  
**DE TOURBE FORMAT GÉANT POUR LA CONSTRUCTION D'UN**  
**TERRAIN DE SOCCER À L'ARRIÈRE DE L'ÉCOLE À L'ORÉE-DES-**  
**BOIS**

**CONSIDÉRANT que** la Ville désire procéder à l'aménagement du terrain de soccer à l'arrière de l'école à l'Orée-des-Bois ;

**CONSIDÉRANT que** le directeur général adjoint a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes :

- ✓ Les Gazons Éthier Inc.;
- ✓ Joseph Labelle Paysagiste Inc.;
- ✓ Epar horticulture Inc.

**CONSIDÉRANT que** le résultat de la recherche de prix est le suivant :

ENTREPRISES	PRIX
Epar horticulture Inc.	9 850 \$
Joseph Labelle Paysagiste Inc.	15 780 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général adjoint ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le contrat relatif au nivelage de terrain et installation de tourbe format géant auprès de la compagnie *Epar Horticulture Inc.*, au coût de neuf mille huit cent cinquante dollars (9 850 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 08 mai 2015;

**D'IMPUTER** cette dépense aux fonds de parc et terrains de jeux au code budgétaire 22-700-00-723, projet 2015-07.

*Certificat de disponibilités budgétaires*

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles aux codes budgétaires ci-haut mentionnés.*

---

*Suzanne Rainville, trésorière*

**RÉSOLUTION 259-06-15**

**OCTROI DE CONTRAT - LIVRAISON ET INSTALLATION DE STRUCTURES DE BASKETBALL**

**CONSIDÉRANT que** la résolution 134-03-15 autorisait la Ville à faire l'acquisition de quatre (4) structures de basketball auprès de l'entreprise *Multi-Jeux Marlin*;

**CONSIDÉRANT que** l'offre de service initiale ne prévoyait, ni la livraison ni l'installation;

**CONSIDÉRANT que** la Ville désire que l'entreprise procède à la livraison et l'installation de structures de basketball ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général adjoint ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le contrat de livraison et d'installation à la compagnie *Multi-Jeux Marlin*, au coût de deux mille quatre cents dollars (2 400 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 22 mai 2015;

**D'IMPUTER** cette dépense aux activités de fonds de parcs et terrains de jeux au code budgétaire 22-700-00-725, projet 2015-99.

*Certificat de disponibilités budgétaires*

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles aux codes budgétaires ci-haut mentionnés.*

---

*Suzanne Rainville, trésorière*

**RÉSOLUTION 260-06-15**

**OCTROI DE CONTRAT - ACHAT DE PANNEAUX ÉVENTAIL ET ACCESSOIRES POUR LA PRATIQUE DU BASKETBALL**

**CONSIDÉRANT que** la Ville désire faire l'acquisition de panneaux éventail et accessoires pour la pratique du basketball ;

**CONSIDÉRANT que** le directeur général adjoint a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes :

- ✓ Multi-Jeux Marlin;
- ✓ Le Groupe Sports-Inter Plus;

**CONSIDÉRANT que** le résultat de la recherche de prix est le suivant :

ENTREPRISES	PRIX
Multi-Jeux Marlin	2 094.00 \$
Le Groupe Sports-Inter Plus Inc.	2 777.70 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général adjoint ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le contrat à la compagnie *Multi-Jeux Marlin*, au coût de deux mille quatre-vingt-quatorze dollars (2 094 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 12 mai 2015;

**D'IMPUTER** cette dépense aux activités de fonds de parcs et terrains jeux au code budgétaire 22-700-00-725, projet 2015-99.

*Certificat de disponibilités budgétaires*

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles aux codes budgétaires ci-haut mentionnés.*

---

*Suzanne Rainville, trésorière*

**RÉSOLUTION 261-06-15**

**OCTROI DE CONTRAT - ACQUISITION DE CINQ (5) ARBRES AFIN D'AMÉNAGER LE PARC AU BOIS-DORMANT**

**CONSIDÉRANT que** la Ville désire faire l'acquisition de cinq (5) Tiliac, afin d'aménager le parc au Bois-Dormant ;

**CONSIDÉRANT que** le directeur général adjoint a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes :

- ✓ Epar horticulture Inc.;
- ✓ Les Plantations Létourneau;

**CONSIDÉRANT que** le résultat de la recherche de prix est le suivant :

ENTREPRISES	PRIX
Les Plantations Létourneau	3 125 \$
Epar horticulture Inc.	3 750 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général adjoint ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le contrat relatif à l'acquisition de cinq (5) arbres auprès de la compagnie *Les Plantations Létourneau*, au coût de trois mille cent vingt-

8450

cinq dollars (3 125 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 29 mai 2015;

**D'IMPUTER** cette dépense aux activités de fonds de parc et terrain de jeux au code budgétaire 22-700-00-725, projet 2015-99.

Certificat de disponibilités budgétaires

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles aux codes budgétaires ci-haut mentionnés.*

---

*Suzanne Rainville, trésorière*

**RÉSOLUTION 262-06-15**

**OCTROI DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT POUR LE PARC DU BOIS-DORMANT**

**CONSIDÉRANT que** la Ville désire obtenir des services professionnels pour la conception d'un plan d'aménagement pour le parc du Bois-Dormant ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général adjoint;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le contrat relatif à l'obtention de services professionnels pour la conception d'un plan d'aménagement pour le parc du Bois-Dormant à la compagnie *Horizon multiressource Inc.*, au coût de trois mille quatre cents dollars (3 400 \$), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 08 juin 2015;

**D'IMPUTER** cette dépense aux activités de fonds parcs et terrain de jeux au code budgétaire 22-700-00-725, projet 2015-99.

Certificat de disponibilités budgétaires

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles aux codes budgétaires ci-haut mentionnés.*

---

*Suzanne Rainville, trésorière*

**RÉSOLUTION 263-06-15**

**OCTROI DU CONTRAT - ACQUISITION ET INSTALLATION DE MODULES DE PLANCHES À ROULETTES - PARC PHELAN (LOI-SI-2015-174)**

**CONSIDÉRANT que** la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition et l'installation de modules de planches à roulettes;

**CONSIDÉRANT que** la Ville a invité les entreprises suivantes :

- ✓ Tessier Récréo-Parc;
- ✓ Techsports Inc.;
- ✓ Les Constructions TRD Inc.

**CONSIDÉRANT** le résultat de l'ouverture des soumissions du 01 juin 2015 et l'évaluation des soumissions :

ENTREPRISES	POINTAGE INTÉRIMAIRE	PRIX	POINTAGE FINAL
Tessier Récréo-Parc	87	52 137.41 \$	26.28

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général adjoint;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le contrat pour l'acquisition et l'installation de modules de planches à roulettes, uniquement pour la portion relative au Parc Phelan, à l'entreprise *Tessier Récréo-Parc*, et ce, conformément à leur soumission, datée du 01 juin 2015, au montant trente mille quatre cent trente-sept dollars et cinq cents (30 437.05 \$), excluant les taxes applicables;

**D'IMPUTER** cette dépense aux fonds parcs et terrain de jeux au code budgétaire 22-700-00-711, projet 2015-05.

*Certificat de disponibilités budgétaires*

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.*

---

*Suzanne Rainville, trésorière*

**RÉSOLUTION 264-06-15**

**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA MAISON DES JEUNES DE SAINT-COLOMBAN**

**CONSIDÉRANT** la demande de soutien financier de la Maison des Jeunes de Saint-Colomban afin de contribuer aux paiements des salaires des intervenants pour l'année 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** une aide financière au montant de dix mille dollars (10 000 \$) à la Maison des Jeunes de Saint-Colomban;

**D'IMPUTER** cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-702-90-970.

*Certificat de disponibilités budgétaires*

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.*

---

*Suzanne Rainville, trésorière*



**RÉSOLUTION 265-06-15****EMBAUCHE D'UN JOURNALIER TEMPORAIRE, POSTE DE 40 HEURES**

**CONSIDÉRANT que** le directeur général adjoint a procédé à une recherche de candidatures pour un poste de journalier temporaire, de 40 heures semaine, pour le Service des sports et des loisirs ;

**CONSIDÉRANT** la réception de candidatures pour ce poste;

**CONSIDÉRANT que** suite à l'analyse des candidatures, le directeur général adjoint recommande de procéder à l'embauche de monsieur Jeffrey Anctil Blanchette;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement :

**D'EMBAUCHER**, séance tenante, monsieur Jeffrey Anctil Blanchette, au poste de journalier temporaire, poste de 40 heures, pour le Service des sports et des loisirs, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

La présente résolution est conditionnelle à la démonstration d'une recherche négative d'empêchement judiciaire.

**RÉSOLUTION 266-06-15****EMBAUCHE D'UN CONCIERGE REMPLAÇANT, POSTE DE 40 HEURES**

**CONSIDÉRANT que** le directeur général adjoint a procédé à une recherche de candidatures pour un poste de concierge remplaçant, de 40 heures semaine, pour le Service des sports et des loisirs ;

**CONSIDÉRANT** la réception de candidatures pour ce poste;

**CONSIDÉRANT que** suite à l'analyse des candidatures, le directeur général adjoint recommande de procéder à l'embauche de monsieur Alexandre Saindon Champagne;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

**D'ENTÉRINER** l'embauche, en date du 29 mai 2015, de monsieur Alexandre Saindon Champagne, au poste de concierge remplaçant, poste de 40 heures, pour le Service des sports et des loisirs, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

La présente résolution est conditionnelle à la démonstration d'une recherche négative d'empêchement judiciaire.

**RÉSOLUTION 267-06-15****EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE POUR LE CAMP DE JOUR – ÉTÉ 2015**

**CONSIDÉRANT que** la résolution 188-04-15 procédait à la nomination de madame Stéphanie Nadon-Lalande à titre de coordonnatrice pour le camp de jour, été 2015;

**CONSIDÉRANT** le désistement de cette dernière;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général adjoint;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement :

**D'EMBAUCHER** madame Audrey Arseneault à titre de coordonnatrice du camp de jour pour l'été 2015, pour une durée de dix semaines (10) semaines, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

**RÉSOLUTION 268-06-15**  
**EMBAUCHE DE MONITEURS POUR LE CAMP DE JOUR**

**CONSIDÉRANT** le besoin d'embaucher des moniteurs supplémentaires pour le camp de jour et un chef d'équipe pour l'école à l'Orée-des-Bois;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du directeur général adjoint ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

**D'EMBAUCHER** à titre de moniteurs du camp de jour pour une durée de huit (8) semaines, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur, les personnes suivantes :

- Carolanne Beaupré
- Jordane Morin
- Sara Potvin
- Noémie Delattre
- Adrien Aüer
- Sandra Langlois
- Sandrine Laperrière
- Audrey Lanciault
- Alexandre Houle
- Gabriel Ouellette
- Aslhey Gauthier

**D'EMBAUCHER** monsieur Jérôme Dumoulin-Gagné à titre de chef d'équipe du camp de jour pour une durée de huit (8) semaine, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

La présente résolution est conditionnelle à la démonstration d'une recherche négative d'empêchement judiciaire, pour chacun des candidats.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions s'est tenue de 19h44 à 20h57.

Les sujets abordés par les personnes ci-après mentionnées ont été les suivants:

Madame Ginette Sevigny

- ✓ Collecte de fonds pour financer la recherche sur le cancer du sein;

Monsieur Étienne Urbain

8454

- ✓ Pont de la côte Saint-Patrick;
- ✓ Drainage des fossés de la côte Saint-Patrick.

Monsieur Maurice Thibault

- ✓ Médaille de chien;
- ✓ Remboursement de taxes.

Monsieur Dany Brunet

- ✓ Nettoyage des rues;
- ✓ Aménagement du terrain à l'école de la Volière.

Monsieur Serge Faust

- ✓ Point 2.10 de l'ordre du jour

(2.10 Dépôt de la décision de la Commission municipale du Québec relativement à la requête en irrecevabilité dans le dossier concernant le conseiller Xavier-Antoine Lalande;)

Monsieur Mathieu Bigras

- ✓ Aménagement du parc au Bois-Dormant;

Monsieur Fernand Larose

- ✓ Limite de vitesse de la montée de l'Église;
- ✓ Drainage des fossés de la montée de l'Église;
- ✓ Remplacement des compteurs d'eau;
- ✓ Abris d'auto temporaires;

Monsieur Marc Bellavance

- ✓ Présence des kayakistes - montée de la Carrière/ chemin de la Rivière-du-Nord.

Monsieur Gilles Beaudette

- ✓ Temps de parole à la période de questions;
- ✓ Plainte d'harcèlement psychologique;
- ✓ Décision de la CMQ et dépôt de cette dernière;
- ✓ Coûts des procédures judiciaires;
- ✓ Amendes du règlement 601-2015-36;
- ✓ Vente du Centre professionnel.

Madame Céline Lachapelle

- ✓ Nouvelle membre au CCE;
- ✓ Mesures afin d'interdire la chasse dans le secteur du Bois-Dormant.

Monsieur Dany Brunet

- ✓ Réseau sociaux.

8455

**RÉSOLUTION 269-06-15**  
**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À 20h58 l'ordre du jour étant épuisé :

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

**DE LEVER** la présente séance.

---

Jean Dumais  
Maire

---

Me Stéphanie Parent  
Greffière